

Visites de Centres de Vacances et de Loisirs (CVL)

Mercredi 10 et vendredi 26 janvier
Boulouparis, La Foa, Mont-Dore et Nouméa



C'est l'été, les grandes vacances !
Mais que font nos enfants ? Comment
sont-ils pris en charge ?

Les Centres de Vacances et de Loisirs
(CVL), soutenus par la province Sud,
doivent garantir un encadrement
sécurisé, ainsi que des activités de
qualité, et une hygiène aux normes.
Plusieurs visites de terrain sont ainsi
effectuées par le vice-président de la
province Sud, Dominique Molé, tout
au long de ce mois de janvier.

Deux tournées au mois de janvier :

• Mercredi 10 janvier, de 9 h à 11 h

- Visite d'un camp avec 30 jeunes à Bouraké, association Dfy Loisirs, à Boulouparis
- Puis, visite d'un centre de loisirs avec 32 enfants à la tribu de Oui Poin, association Wake re Paen Wani, à La Foa
- Pour finir par un camp de 50 jeunes, avec le centre de vacances Doucampo à la Ouenghi, Boulouparis.

• Vendredi 26 janvier, à partir de 8 h

- Visite d'un centre de loisirs avec 70 enfants à l'école élémentaire Hélène-Chaniel, association Ethnic Music Espoir, sur la commune du Mont-Dore
- Un centre de loisirs avec 40 enfants au Parc Zoologique et Forestier, structure provinciale, avec l'association FOL qui organise depuis cette année des centres à thématique environnementale, à Nouméa
- Un centre de loisirs avec 100 enfants à l'école Robert-Burck, association La tribu des vacanciers, à Nouméa.

Des guides pratiques destinés aux parents

Dans son souci d'informer et d'orienter au mieux les parents dans le choix des structures adaptées à leurs besoins et à leurs enfants, la province Sud édite plusieurs publications, téléchargeables sur le site institutionnel :

- L'annuaire des centres de vacances et de loisirs : <https://www.province-sud.nc/sites/default/files/1828089/BAT%20Centres%20de%20vacances%202017.pdf>
- Le Zoom été : <https://www.province-sud.nc/sites/default/files/1828249/BAT%20Zoom%20%C3%A9t%C3%A9%202017.pdf>

De plus en plus d'enfants accueillis

Depuis 2007, le nombre d'enfants accueillis chaque année en centres de vacances ou de loisirs ne cesse d'augmenter. En 2017, près de 200 000 journées-enfants ont été réalisées en province Sud, dont 85 % en centres de loisirs et 15 % en centres de vacances.

Des actions d'accompagnement menées par la province Sud

- **Un dispositif d'intervenants** : il permet aux associations qui ont des tarifs accessibles au plus grand nombre, de bénéficier d'intervenants artistiques ou culturels pendant les vacances scolaires.
- **Des outils méthodologiques et pédagogiques** : dans le cadre de sa mission d'accompagnement des associations organisatrices de centres de vacances ou de loisirs, le service de la Jeunesse, de l'Animation et des Loisirs propose des outils qui répondent aux besoins repérés ou exprimés par les organisateurs.
- **Un guide des bonnes pratiques d'hygiène alimentaire** : ce label de qualité est délivré par le service de la Jeunesse de l'Animation et des Loisirs. C'est un outil pratique, réglementaire et pédagogique est à destination des organisateurs, des directeurs, des animateurs et des personnels de service de centres de vacances ou de loisirs.

Un cadre très réglementé

Pour décrocher leur agrément, les centres de vacances ou de loisirs sont soumis à un cadre réglementaire, relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs. Et dans le cadre de la délégation de compétences du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le service de la Jeunesse, de l'Animation et des Loisirs de la province Sud est chargé, sur son territoire, du suivi administratif et du contrôle de ces derniers, pour veiller au respect de la réglementation. Cette réglementation, destinée à garantir la sécurité et l'épanouissement, définit les conditions permettant un accueil de qualité au sein des CVL :

- Un projet pédagogique décrivant le fonctionnement du centre en termes d'objectifs éducatifs, de méthodes pédagogiques, de moyens matériels et humains
- Une équipe d'encadrement qualifiée en fonction de l'âge et de l'effectif des enfants
- Des lieux adaptés et sécurisants
- Des dispositions concernant l'hygiène et la sécurité.

Pour plus de renseignements :
Marie-Noëlle Lopez,
directrice de la Communication – province Sud



Tél. 20 31 07